

Rétribution

Informations pour les RI-RTF

Formation « Rétribution-comment comprendre son relevé de paiement »

- **RTF** : Il est possible de vous inscrire à une formation faisant partie de la programmation annuelle de formation en collaboration avec votre association.
- **RI** : Suivant la réception de votre premier relevé de paiement, un membre de l'équipe de la rétribution planifiera une rencontre afin de vous expliquer votre relevé de paiement et vous transmettre certaines informations pertinentes en lien avec votre rétribution.

Programme d'assurances DARSS-applicable seulement pour les RTF

Dès la signature de votre entente spécifique, vous aurez automatiquement une adhésion au programme d'assurance de la DARSSS (Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux). S'il y a un bris sur vos biens et meubles à l'intérieur de votre maison, vous pouvez faire une réclamation. Tout bris causé par l'usager peut être remboursé avec factures à l'appui et une franchise de 500\$. Lorsque vous aurez complété votre réclamation sur le site de la DARSSS (<https://darsss.ca/>), vous recevrez une confirmation de leur part incluant un numéro d'avis. Vous devez envoyer l'avis conjointement à votre formulaire de remboursement de dépenses à ri-rtf.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca pour que la franchise de 500\$ vous soit remboursée en totalité par l'établissement. Comme toute compagnie d'assurance, il y aura une dépréciation applicable sur le mobilier endommagé.

Procédure de demande de protection à la CNESST-applicable seulement pour les RTF

Étant travailleur autonome, vous avez le droit de vous inscrire au régime facultatif de la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail). Sur réception de la facture, et ce, **avant de la payer**, la transmettre à ri-rtf.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca, puisque la rétribution fera un chèque aux deux noms, le vôtre et la CNESST. Si pendant l'année vous n'êtes plus famille d'accueil ou si vous décidez de vous désinscrire, il est important d'en aviser la CNESST et l'équipe de la rétribution (ri-rtf.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca).

Coordonnées de l'équipe de la Gestion des ententes et rétribution

ri-rtf.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

- Préautorisation de dépenses (ex. lunettes, soins dentaires, etc.)
- Formulaire de facturation
- Formulaire de remboursement de dépenses avec pièces justificatives
- Questions en lien avec votre rétribution ou les demandes de remboursement
- Changement de coordonnées bancaires

gestion.ententes.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Pour adresser des demandes telles que :

- Restriction de place (ex. période de non-disponibilité de place)
- Fin d'entente de gré à gré
- Cessation temporaire en RTF
- Cession de votre entente particulière **-RI seulement**
- Document AMP à jour (Autorité des marchés publics) **-RI seulement**
- Ajout ou retrait d'un répondant à l'entente

formationsri-rtf.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Pour procéder à une inscription pour une formation offerte par l'établissement (ex. Loi 90, Cadre de référence RI-RTF, etc).

facturationmaes.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Pour acheminer vos réclamations MAES **-RI seulement**